



DEJIC/AC

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 À 8h30
ÉTABLI LE 27 SEPTEMBRE 2021**

Sur convocations envoyées le dix-sept septembre deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le lundi vingt-sept septembre deux mille vingt et un à huit heures trente à la Chambre d'agriculture, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme CAPÉLAN**, Infirmière en santé au travail,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Avant de commencer la séance, le Président rappelle qu'afin d'organiser la séance dans le respect des règles de distanciation physique nécessaires à la sécurité de chacun, seuls les représentants titulaires de l'administration et du personnel ont été invités à siéger.

Il rappelle que lors de la séance du 16 septembre 2021 le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article 30 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, lorsque le quorum n'est pas atteint dans le ou l'un des collèges ayant voix délibérative, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité qui siège alors valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Il informe les membres de trois modifications intervenues au sein du collège des représentants de l'Administration et du collège des représentants du personnel :

- Le remplacement de Monsieur BASSANO, membre titulaire du collège des représentants de l'Administration par Madame ALTHAPÉ, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS ;
- Le remplacement de Madame FALCUCCI, représentante titulaire du syndicat UNSA, qui a présenté sa démission de l'instance, par Monsieur CAPIN, jusqu'alors représentant suppléant de cette organisation syndicale.
- Le remplacement de Monsieur CAPIN par Madame TRINITÉ-SCHILLEMANS en tant que représentante suppléante.

Le Président informe les membres que, pour les compétences relevant du CTI, 169 dossiers seront présentés. Un dossier a été retiré de l'ordre du jour (saisine n°1996 – Commune de Sendets). Il s'agissait de l'augmentation du temps de travail d'un emploi occupé par un contractuel. L'agent n'ayant pas souhaité renouveler son CDD, un nouveau poste a été créé avec un temps de travail supérieur, afin de pouvoir lancer le recrutement dans les plus brefs délais.

La secrétaire de séance du Comité Technique Intercommunal est Mme MAINE.
Monsieur DAULÉ a été désigné secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021	3
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 27 SEPTEMBRE 2021	3
	A. AVIS SUR LES PROJETS D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (3)	3
	B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (3)	3
	C. AVIS SUR LE PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)	4
	D. AVIS SUR LES PROJETS D'INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (4)	4
	E. AVIS SUR LES PROJETS D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ, DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DE FUSION DE DEUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX (9)	4
	F. AVIS SUR DES PROJETS DE CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL (3)	4
	G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (3)	5

H. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (21)	5
I. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)	5
J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (83).....	6
K. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (2).....	7
L. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL (20).....	7
M. AVIS SUR DES PROJETS DE PRISE EN CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (2) 8	
N. AVIS SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (3)	8
O. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICE ENTRAINANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (3).....	8
P. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (8).....	8

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Intercommunal en date du 6 juillet 2021 doit être soumis à l'approbation des membres du CTI.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CTI en date du 6 juillet 2021.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

A. AVIS SUR LES PROJETS D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARUDY (2 dossiers) et d'IGON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

S'agissant du recrutement d'apprentis mineurs, la procédure relative aux dérogations en matière de travaux dangereux sera menée.

B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (3)

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES D'ARESSY et d'ARUDY et le SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

C. AVIS SUR LE PROJET D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LABEYRIE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

D. AVIS SUR LES PROJETS D'INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (4)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MASLACQ** et les **COMMUNES DE MEILLON ET DE NOUSTY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE FICHOUS-RIUMAYOU** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 3 voix pour (CFDT, FO) et 2 contre (UNSA),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants du syndicat UNSA déplorent le fait que le nombre de jours accordés pour le mariage et le PACS ne soit pas identique. »

E. AVIS SUR LES PROJETS D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ, DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DE FUSION DE DEUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX (9)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARUDY, DE JATXOU, DE NOUSTY, D'IROULÉGUY**, le **SIVU Assainissement de la Vallée d'Ossau**, le **SIVU GURE ESKOLA**, le **SYND.INT. D'ASSAINISSEMENT DE BESCAT SÉVIGNACQ-MEYRACQ ET SAINTE-COLOME**, le **SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE POUR LES COMMUNES DE SIMACOURBE ET LALONGUE**, et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

F. AVIS SUR DES PROJETS DE CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL (3)

Le Président soumet les projets présentés par le **SYNDICAT D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**, le **SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Concernant le dossier présenté par le **SYNDICAT D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**, il est signalé que le projet soumis à l'instance a été modifié pour tenir compte du décret n°2021-1123 et de l'arrêté du 26 août 2021 pris pour son application instaurant et fixant le montant du forfait télétravail.

G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (3)

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES DE LAHONCE, MEILLON et NOUSTY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ce projet](#).

H. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (21)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, par les **COMMUNES D'ASCARAT, DE BEUSTÉ, DE BIDACHE, DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, DE FICHOUS-RIUMAYOU, DE GARLIN, DE LANNECAUBE, DE MONTAUT, DE NOUSTY, DE SAMES, DE SARE, DE SUSMIOU, D'ESPELETTE**, par l'**EURORÉGION AQUITAINE/EUSKADI/NAVARRÉ**, le **SIVU IKAS BIDE**, le **SIVU LTV (LEME, THEZE, VIVEN)**, le **SYNDICAT MIXTE D'A.E.P. DU NORD-EST DE PAU**, le **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis favorable à la majorité](#) par 3 voix pour (UNSA, FO), et 2 abstentions (CFDT),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet le projet présenté par la commune de **LOUHOSSOA** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis](#) par 1 voix pour (FO), deux abstentions (CFDT) et 2 voix contre (UNSA),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet le projet présenté par la commune de **SÉVIGNACQ-MEYRACQ** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis](#) par 2 voix contre (CFDT), 2 abstentions (UNSA), et une voix pour (FO),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis](#) par 3 abstentions.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « Les représentants du syndicat CFDT contestent la suppression du régime indemnitaire en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie ».

[Les représentants du personnel ont demandé à ce que leurs soient communiqués les anciens montants du RIFSEEP en cas de saisine pour modification des plafonds.](#)

I. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ISTURITS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ce projet](#).

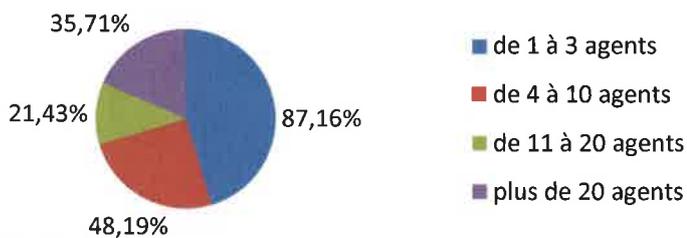
J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (83)

Avant de soumettre les dossiers au vote, des statistiques concernant la répartition par type de LDG (modèle complet ou modèle simplifié) et par collectivités (en fonction du nombre d'agents) sont présentées.

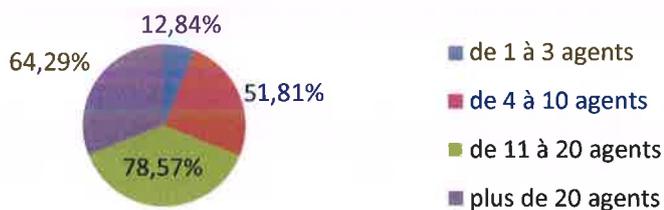
Répartition par type de LDG par collectivité - 220 dossiers à ce jour



Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 143 dossiers



Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 77 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MASLACQ, COMMISSION SYNDICALE DE L'OSTABARET**, les **COMMUNES D'AGNOS, AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST, AINHICE-MONGELOS, AMENDEUIX-ONEIX, ARANCOU, AREN, ARESSY, ASCARAT, AUTERRIVE, BAIGTS-DE-BÉARN, BARRAUTE-CAMU, BEGUIOS, BERGOUEY-VIELLENAVE, BESCAT, BONNUT, BUNUS, CASTÉRA-LOUBIX, COARRAZE, GERDEREST, HÉLETTE, JUXUE, LAÀ-MONDRANS, LABETS-BISCAY, LAGUINGE-RESTOUE, LICHANS-SUNHAR, LUCARRÉ, LUXE-SUMBERRAUTE, MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ, MENDIONDE, MÉRITEIN, MIREPEIX, MONTAUT, MONTORY, NOUSTY, PRECILHON, RAMOUS, SAINT-DOS, SAINT-FAUST, SAINT-JUST-IBARRE, SAUCEDE, SERRES-SAINTE-MARIE, TARDETS-SORHOLUS, TARON-SADIRACQ-VIELLENAVE, TROIS-VILLES, VIODOS-ABENSE-DE-BAS, ETCHEBAR, HOSTA, IBAROLLE, ORIN, ORSANCO, OZENX-MONTESTRUCQ, URDOS**, et par les **SIVU D'AIDE A DOMICILE DE LA PLAINE DE NAY, SIVU GURE ESKOLA, SIVU POUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES COMMUNES DE AUTERRIVE, LEREN, St DOS ET St PÉ-DE-LÉREN, SYND.INT.E.C.T.O.M. COTEAUX BÉARN-ADOUR, SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES, SYNDICAT DU VERT, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'A.E.P. D'OGUEU-LES-BAINS, SYNDICAT MIXTE D'A.E.P. DU NORD-EST DE PAU, Syndicat Mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées, SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE, SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BORCE, GARINDEIN, GAROS, GUINARTHE-PARENTIES, LABASTIDE-MONRÉJEAU, LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, LARUNS, LEDEUIX, LOHITZUN-OYHERCQ, MAULÉON-LICHARRE, SAINT-ARMOU, SAINTE-COLOME, SUHESCUN, IDRON** et par les **S.I.P.D.E.P. CASTETS, SIVOM EVBEV DE BARINQUE, SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA PORTE D'ASPE** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 3 voix pour (CFDT, FO) et 2 abstentions (UNSA),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « Les représentants du syndicat UNSA et de la CFDT souhaiteraient que les LDG soient établies après concertation avec les agents de la collectivité ou de l'établissement ».

K. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARAMITS et de NOUSTY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

L. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL (20)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, les **COMMUNES D'ACCOUS, D'AHETZE, D'ANCE FÉAS (2 dossiers), D'ASCAIN, DE BE DOUS (2 dossiers), DE GELOS, DE LOUVIGNY (2 dossiers), DE MOUHOUS, DE POEY-DE-LESCAR, DE POULIACQ, DE PRÉCHACQ-NAVARENX, DE SERRES-SAINTE-MARIE, D'ESPELETTE, D'OGUEU-LES-BAINS**, le **SRPI HAIZE HEGOA** et le **SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE GOES ESTIALESCQ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

M. AVIS SUR DES PROJETS DE PRISE EN CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LARCEVEAU-ARROS-CIBITS** et par le **SIVU POUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES COMMUNES DE AUTERRIVE, LEREN, St DOS ET St PÉ-DE-LÉREN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

N. AVIS SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (3)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE NOUSTY**, par le **SIVU D'AIDE A DOMICILE DE LA PLAINE DE NAY** et le **SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME (S.M.B.A.M)** au vote du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

O. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICE ENTRAINANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (3)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE PARBAYSE** et le **SIVU ARMENDARITS-MEHARIN** au vote du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président soumet le projet présenté par la commune de **LAHONCE** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 4 voix pour (CFDT, UNSA), une abstention (FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

P. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (8)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AHETZE (3 dossiers)**, **DE BUROS**, **DE LARUNS**, **DE SUSMIOU**, par le **SIVOM EVBEV DE BARINQUE** et par le **SYNDICAT VOCATION SCOLAIRE D'ESLOURENTIES, LOURENTIES ET LIMENDOUS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

Le Président remercie les représentants du personnel pour leur efficacité lors de cette séance.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures et huit minutes.

LE SECRÉTAIRE ADJOINT,

Frédéric DAULÉ
Syndicat CFDT



LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

LA SECRÉTAIRE,



Sylvie MAINE
Adjointe au Maire de MONTAUT
1ère Administratrice déléguée du
Centre de Gestion

CONFIDENTIEL